

[Texte]

• 1055

**Mr. Sheppard:** Although Mr. Woolliams suggested that I as a lawyer might know precisely what good faith means, the more I practise the less I can tell when something is done in good faith or not, because the ultimate test is what the courts will decide. I said earlier in reply to Mr. Woolliams that I do not think that Section 209 opens the doors that he thinks, because you have no guarantee if a doctor said, "I do not want to bother with a committee or with two doctors and I do not want to go through a certificate process", he does not know what can happen and he does not know if the life of the woman is going to be in danger, or whether she is going to survive the pregnancy to begin with.

It is one thing to cause a miscarriage in the second month, and another one to wait until possibly the eighth or ninth month. This is why I said that as a practical matter, and in the very limited state of my knowledge of medicine, Section 209 does not impress me as creating a serious problem, except that I would suggest that to the word "life" the word "health" be added, because I do not like to depend on the House of Lords or Crankshaw for the interpretation the courts might put on it. I do not fear Section 209 as opening the door to murder in the hospital.

**The Chairman:** Mr. Chappell.

**Mr. Chappell:** Mr. Sheppard, would you consider this situation, please. If a doctor was reluctant and delayed action until just before labour and he lost the gamble. He knows the situation, there may be danger. The foetus is not in the proper position or some such, and he delays it to the very last moment and loses the gamble and the mother dies. Would you agree with me that he might very well be open to a civil action by the husband?

**Mr. Sheppard:** I think not only by the husband, but by the children most definitely. Secondly, I wonder if he might not be guilty of a criminal offence, if he would not be criminally negligent.

**Mr. Chappell:** Yes, thank you.

**The Chairman:** Mr. Valade.

**Mr. Valade:** Mr. Chairman, I would like to ask a question of the witness. The witness has expressed the view that the section dealing

[Interprétation]

**M. Sheppard:** Bien que M. Woolliams ait laissé entendre, qu'en ma qualité d'avocat, je pourrais savoir exactement ce que «bonne foi» veut dire, je dois avouer que plus je pratique mon métier, moins je peux dire si un acte est de bonne foi ou non, car en fin de compte c'est la cour qui en décidera.

Je disais tantôt, en réponse à M. Woolliams, que je ne pense pas que l'article 209 ouvre la voie à tous les abus dont il a parlé, car il n'existe pas de garantie, si le médecin disait: «je ne veux pas me donner la peine d'aller à un comité ou de demander l'avis des médecins et je ne veux pas passer par toutes les formalités pour l'obtention d'un certificat,» il ne peut savoir ce qui va se passer et il ne peut savoir si la vie de la femme va être en danger ou si elle survivra à la grossesse.

C'est bien une chose de provoquer un avortement au deuxième mois et une toute autre d'attendre le huitième ou le neuvième mois. C'est pourquoi je disais que du point de vue pratique et étant donné mes connaissances très limitées en médecine, l'article 209 ne me donne pas l'impression de présenter des problèmes sérieux, sauf que je proposerais d'ajouter au mot «vie», le terme «santé», car je ne voudrais pas me fonder entièrement sur l'avis de la Chambre des Lords ou sur l'avis de Crankshaw au sujet de l'interprétation que les tribunaux peuvent donner. Mais, je ne pense pas que l'article 209 puisse ouvrir la voie au meurtre dans les hôpitaux.

**Le président:** Monsieur Chappell.

**M. Chappell:** Monsieur Sheppard, examinons cette situation s'il vous plaît. Si un médecin hésitait et retardait son intervention jusqu'au moment précis de l'accouchement, et qu'il perdait son pari. Il connaît la situation et il réalise le danger. Lorsque le foetus, par exemple, n'est pas bien placé, etc. et qu'il attende jusqu'à la dernière minute et que la femme meure. Est-ce que vous conviendrez avec moi qu'il pourrait être poursuivi en justice par le mari?

**M. Sheppard:** Je pense non seulement par le mari mais certainement par les enfants. Deuxièmement je me demande s'il ne serait pas coupable d'un délit criminel, c'est-à-dire de négligence criminelle.

**M. Chappell:** Oui, merci.

**Le président:** Monsieur Valade.

**M. Valade:** Monsieur le président, je voudrais poser une question au témoin. Le témoin a exprimé l'avis que l'article relatif à